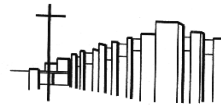


# 2012

## Un seul Seigneur... Una sola Fede...



(suite) **Lettre pastorale sur la liberté de conscience et de religion**

**Conseil permanent de La Conférence des évêques catholiques du Canada**

**Inquiétudes dans notre pays**

11. Nous appelons toutes les Canadiennes et les Canadiens, et notamment les fidèles catholiques, à réagir avec courage aux entraves à la liberté de conscience et de religion en renouvelant leur détermination à participer activement à tous les secteurs de la vie publique et à faire connaître leur point de vue là où se forment les politiques et l'opinion publiques. Ainsi pourront-ils témoigner et promouvoir le bien commun en exposant une perspective religieuse au sein de nos institutions culturelles, sociales, politiques et économiques. Le Canada « a besoin de laïcs chrétiens qui soient en mesure d'assumer des rôles de direction dans la société. Il est urgent de progresser dans la formation d'hommes et de femmes capables d'agir, selon leur vocation propre, sur la vie publique et de l'orienter vers le bien commun<sup>24</sup>. » Le droit de pleine participation des citoyens en tant que croyants doit être constamment réaffirmé. Nous recommandons quatre objectifs à nos concitoyens : affirmer la place qui revient à la religion dans l'espace public; préserver de saines relations entre l'Église et l'État; former la conscience selon la vérité; et protéger le droit à l'objection de conscience.

**Affirmer le rôle qui revient à la religion dans l'arène publique**

12. Moins flagrante que la persécution violente des croyants, la « dérision culturelle systématique des croyances religieuses », pour reprendre l'expression du pape Benoît XVI<sup>25</sup>, sévit dans plusieurs régions du monde. Pour les laïcistes radicaux, toute expression de croyance religieuse doit être reléguée dans la sphère privée : ils cherchent donc à priver la religion de la moindre influence sur la société. Même dans les pays qui reconnaissent la valeur du pluralisme et de la tolérance, la religion est de plus en plus marginalisée, confinée au foyer et à l'église, et tenue pour insignifiante, étrangère, voire déstabilisante pour la société. On trouve un signe de cette marginalisation de la religion, et du christianisme en particulier, dans le « bannissement de la vie publique des fêtes et des symboles religieux, au nom du respect à l'égard de ceux qui appartiennent à d'autres religions ou de ceux qui ne croient pas. En agissant ainsi, non seulement on limite le droit des croyants à l'expression publique de leur foi, mais on se coupe aussi des racines culturelles qui alimentent l'identité profonde et la cohésion sociale de nombreuses nations<sup>26</sup>. » Nous devons tous faire preuve de vigilance pour préserver, de manière respectueuse, les symboles et les célébrations religieuses qui expriment l'héritage spirituel particulier des nations façonnées au creuset du christianisme. Contraindre les croyants à garder pour eux leurs convictions tandis que les athées et les agnostiques ne sont soumis à aucune restriction de cette nature, c'est en fait une forme d'intolérance religieuse. Ce n'est pas la façon de favoriser l'harmonie entre les citoyens d'une société pluraliste libre et démocratique. Une approche qui cherche ainsi à imposer le « caractère privé de la religion » est une manière à peine voilée de restreindre ou de contrôler la liberté des croyants d'exprimer publiquement leurs convictions. Les tentatives pour restreindre à la « sacristie » l'expression de la foi religieuse et la limiter à certaines initiatives de justice sociale doivent être regardées comme une grave restriction d'un droit garanti. Jamais il n'aura été plus nécessaire pour les chrétiens engagés d'agir et d'intervenir publiquement dans la sphère de leur vie professionnelle. À l'heure précisément où plusieurs voudraient exclure les croyants d'une pleine participation aux institutions fondamentales de la société, il faut réclamer le droit de participer.

**Préserver de saines relations entre l'Église et l'État**

13. Une laïcité légitime distingue entre religion et politique, entre l'Église et l'État. Mais, contrairement au laïcisme radical, cette distinction n'empêche ni les convictions religieuses ni les communautés croyantes de participer au débat public nécessaire à la vie civile. Les artisans d'une laïcité éclairée s'efforcent de faire en sorte que l'arène publique reste ouverte

à la transcendance, de manière que les convictions religieuses des citoyens puissent inspirer les lois et les institutions sociales. Comme catholiques, nous pouvons affirmer que « la juste autonomie de la sphère civile et politique par rapport à la sphère religieuse et ecclésiastique – mais pas par rapport à la sphère morale –, est une valeur acquise et reconnue par l'Église, et [qu']elle appartient au patrimoine de civilisation déjà atteint<sup>27</sup>. » Comme le soulignait récemment le pape Benoît XVI devant le parlement fédéral allemand, « contrairement aux autres grandes religions, le christianisme n'a jamais imposé à l'État et à la société un droit révélé, ni un règlement juridique découlant d'une révélation. Il a au contraire renvoyé à la nature et à la raison comme vraies sources du droit<sup>28</sup>. » L'Église et l'État au Canada entretiennent depuis longtemps des relations de respect mutuel et de coopération si bien qu'on s'attend à ce que les croyants exercent une influence sur la vie culturelle, sociale, politique et économique du pays. Leur importante contribution à l'édification d'une société juste et pacifique a été accueillie et mise au service du bien commun de toutes les Canadiennes et les Canadiens. Nous espérons qu'une coopération de cette sorte continue de caractériser la vie de notre pays. Mais elle ne sera possible que si les institutions religieuses sont « libres d'agir en accord avec leurs propres principes et leurs convictions spécifiques, basés sur la foi et l'enseignement officiel<sup>29</sup> » de leurs traditions respectives. Lorsque la contribution des croyants est exclue de la vie publique, celle-ci se trouve privée d'une dimension nécessaire à toute société florissante : l'ouverture à la transcendance. Faute de cette ouverture, « il devient difficile de mettre en place des règlements nationaux et internationaux où les droits et les libertés fondamentaux peuvent être pleinement reconnus et mis en œuvre comme le proposent les objectifs – malheureusement encore négligés ou contredits – de la Déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948<sup>30</sup>. » Réduire le rôle public de la religion, c'est « engendrer une société injuste, puisque celle-ci n'est pas en harmonie avec la vraie nature de la personne humaine ; cela signifie rendre impossible l'affirmation d'une paix authentique et durable de toute la famille humaine<sup>31</sup>. »

#### Former la conscience selon la vérité

14. La qualité de notre vie sociale et de nos institutions démocratiques dépend aussi dans une large mesure d'une compréhension juste de « la conscience » et de la façon dont nous la formons. Si nous pensons que la liberté de suivre sa conscience revient à suivre son sentiment subjectif, nous oublions que cette liberté a pour orientation essentielle d'agir conformément à la vérité objective. Par contre, si nous voyons dans la conscience « le lieu de l'écoute de la vérité et du bien, lieu de la responsabilité devant Dieu et devant les frères en humanité<sup>32</sup> », alors de solides fondations sont posées pour la collaboration de tous les citoyens à la recherche du bien commun selon des critères objectifs. Le droit d'agir selon sa conscience doit donc s'accompagner de l'acceptation du devoir de la conformer à la vérité et à la loi que Dieu a inscrite dans nos cœurs (cf. Rom 2,15). Les mots du cardinal Newman n'ont rien perdu de leur pertinence : « La conscience a des droits parce qu'elle a des devoirs<sup>33</sup> », dont le premier est d'obéir à la vérité. Chacun a la grave responsabilité de former sa conscience à la lumière de la vérité objective qu'il peut arriver à connaître.

24 Bienheureux Jean-Paul II, *Ecclesia in America*, n° 44.

25 Benoît XVI, Message pour la Journée mondiale de la Paix 2007, n° 5.

26 Benoît XVI, Discours au corps diplomatique (10 janvier 2011).

27 Congrégation pour la Doctrine de la Foi, Note doctrinale concernant certaines questions sur l'engagement et le comportement des catholiques dans la vie politique, n° 6.

28 Benoît XVI, Discours devant le Bundestag, à Berlin (22 septembre 2011).

29 Benoît XVI, Discours à Westminster Hall, Londres (17 septembre 2010).

30 Benoît XVI, Message pour la Journée mondiale de la Paix 2011, n° 7.

31 Benoît XVI, Message pour la Journée mondiale de la Paix 2011, n° 1.

32 Benoît XVI, Discours devant les représentants de la société civile, du monde politique, académique, culturel et de l'entreprise, avec le corps diplomatique et les chefs religieux, Zagreb (4 juin 2011).

33 Bienheureux John Henry Newman, *Difficultés Felt by Anglicans*, vol. 2 (à Londres, 1910), p. 250.

---

### Intention missionnaire du mois

Prions pour que les volontaires chrétiens,  
présents dans les territoires de mission, sachent témoigner de la charité du Christ.



<b>Samedi, 30 :</b>	<b>PREMIERS MARTYRS DE L'ÉGLISE DE ROME - ROUGE</b>
8h30	I defunti delle famiglie Parente, Spensieri e Alviani - i figli
16h30	Sacré-Cœur de Jésus - Agnes Calabrese
<b>Dimanche, 1<sup>er</sup> juil. :</b>	<b>13<sup>e</sup> DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE (B) - VERT</b>
9h (italien)	Nicola et Domenico Iabenditti - la famille
10h30	Céline Doyon-Vitullo - offrandes aux funérailles Donat Thouin - ses enfants (en Haïti)
<b>Lundi, 2 :</b>	<b>FÉRIE - VERT</b>
8h30	Alain Petit - Carmelle
<b>Mardi, 3 :</b>	<b>SAINT THOMAS, APÔTRE - ROUGE</b>
8h30	Edouard Gagnon - Raymond Gagnon
19h30 (italien)	Messe communautaire
<b>Mercredi, 4 :</b>	<b>SAINTE ELISABETH DE PORTUGAL - BLANC</b>
8h30	Luigi Riccio - sa belle-fille Maria Riccio I defunti delle famiglie Parente, Spensieri e Alviani - i figli (en Haïti)
<b>Jeudi, 5 :</b>	<b>FÉRIE - VERT</b>
8h30	Maurice Brabant - offrandes aux funérailles
<b>Vendredi, 6 :</b>	<b>SAINTE MARIA GORETTI, VIERGE ET MARTYRE - ROUGE</b>
8h30	Domenica Naccarato - offrandes à la messe commémorative
19h30	Rita Pecoraro - famille Pecoraro
<b>Samedi, 7 :</b>	<b>SAINTE VIERGE MARIE - BLANC</b>
8h30	Giuseppe Pelle - Teresa Pelle
16h30	Rita Thibault et son fils Marcel - Laurette Samson
<b>Dimanche, 8 :</b>	<b>14<sup>e</sup> DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE (B) - VERT</b>
9h (italien)	Aux intentions des paroissiens - votre curé I defunti delle famiglie Parente, Spensieri e Alviani - i figli (en Haïti)
10h30	Roméo Clermont - M. et Mme Marcel Blais

**1<sup>er</sup> VENDREDI DU MOIS - 5 JUILLET 2012**

15h : Adoration ; 19h : Chapelet ;  
19h30 : Il y aura la messe, suivie du Salut.

**Intentions de prières de Benoît XVI pour juillet 2012 :**

**Générale : La justice dans les élections des gouvernants.**

**Missionnaire : Une culture urbaine de la justice, de la solidarité et de la paix.**

**SONT RETOURNÉS VERS LE PÈRE ...**

**Monsieur Mario Cliche,**  
dont les funérailles ont eu lieu le 18 juin,

**Madame Pierrette Turmel,**

épouse de Monsieur Alphonse Vilandré, le 23 juin

Nos sincères condoléances à leurs familles.

**Pensée de la journée**

Quand nos prières sont exaucées, c'est pour que grandisse notre confiance en Dieu,  
le donateur de toute bonne chose et en dernière instance de Lui-même.

*Timothy Radcliffe o.p.*